

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 4 février 2008, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19h30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

08-02-01 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-02-02 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-02-03 PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2007

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 et de son ajournement du 17 décembre 2007, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'APPROUVER le procès-verbal du 3 décembre 2007 et de son ajournement du 17 décembre 2007 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-02-04 PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2007

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2007, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. François Gingras

D'APPROUVER le procès-verbal du 17 décembre 2007 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT CORPORATION VILLERAINES ST-PHILIAS

Suite à une rencontre de monsieur le Maire et de la Directrice générale avec les membres du Conseil d'administration de la Corporation Villeraïne St-Philias, monsieur le Maire recommande la préparation d'un projet d'entente entre les deux parties, concernant l'administration de la Salle Firmin-Roy.

Ce projet d'entente sera soumis aux membres du Conseil municipal.

08-02-05

ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE FIRMIN-ROY

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation Villeraïne St-Philias de faire l'acquisition de 125 chaises, afin d'améliorer les services offerts à la salle Firmin-Roy;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont évalués à 4 868,75 \$, plus les frais de transport et les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER l'achat par la Corporation Villeraïne St-Philias de 125 chaises au coût de 38,95\$ /chacune avant taxes, de l'entreprise *Chaises et Tables Internationales*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-02-06

INVITATION ET CONTRIBUTION COMITÉ 12-18 DE VILLEROY

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Réjean Perron

DE CONTRIBUER financièrement à la Parade de mode RECYC'ERABLE, organisée par le Comité 12-18 de Villeroy, en défrayant les coûts de location de la salle Firmin-Roy, pour un montant de 100,\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-02-07

ENTÉRINER L'INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE À L'ÉGLISE

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'ENTÉRINER l'installation d'un panneau électrique au sous-sol de l'église et de l'ajout de 2 prises de 2 circuits chacun, par Marius Marcoux & Fils inc.

QUE le coût total est de 1 215, \$ taxes non incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-02-08

FORMATION INSPECTRICE

CONSIDÉRANT l'inscription de l'inspectrice à la formation en opération du réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le coût de formation est de 2 390,20 \$ taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aura lieu sur 14 jours (98 heures) à Sainte-Claire, ce qui représente un coût approximatif de 1 500, \$ de frais de transport et de repas;

CONSIDÉRANT QUE le budget total 2008 pour ces dépenses est de 3 000, \$.

CONSIDÉRANT le dépassement du coût d'environ 1 000, \$ des prévisions budgétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ENTÉRINER l'inscription de l'inspectrice municipale à cette formation.

D'AFFECTER à cette dépense des crédits supplémentaires de 1 000, \$, qui proviendront de la réserve financière du budget 2008.

QUE cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-02-09

ADHÉSIONS ET CONTRIBUTIONS ANNUELLES

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER les adhésions et les paiements aux organismes suivants:

- Fédération Québécoise des Municipalités: 605,41 \$
- Association des directeurs municipaux du Québec: 496,98 \$
- Québec-Municipal: 180,60 \$
- PG Systèmes d'information: 3 628,93 \$
- Refuge Animour: 300,00 \$
- Corporation Partenaires 12-18: 613,20 \$
- Les Loisirs Festigrouille inc. 8 000,00 \$
- Festival de la Canneberge de Villeroy 2 000,00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT QUE

- o le centre d'accès communautaire Internet (ci-après nommé CACI) est supporté en grande partie par des bénévoles;
- o le CACI de notre municipalité est un endroit de rencontre pour les gens;
- o le CACI est financé par Industrie Canada;
- o le CACI fermerait ses portes advenant le cas où Industrie Canada ne lui fournirait pas le financement additionnel pour le faire fonctionner;
- o les citoyens vont au CACI pour obtenir des informations sur le gouvernement en direct;
- o les étudiants ont un point de rencontre pour faire leurs travaux d'études;
- o les CACI sont une source de transmission de connaissances pour les personnes du troisième âge;
- o les CACI sont une ouverture sur le monde;
- o les CACI ont été mis sur pied pour faire du Canada le pays le plus branché;
- o la municipalité, la commission scolaire, la bibliothèque, l'organisme porteur ne peuvent pas financer la totalité des frais qu'engage un CACI;
- o le programme d'accès communautaire est essentiel à notre collectivité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

QUE la municipalité de Villeroy demande Industrie Canada le maintient du financement additionnel des centres d'accès communautaire Internet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENCONTRE AVEC MADAME LA DÉPUTÉE

Une rencontre avec madame Sylvie Roy, députée de Lotbinière est prévue pour, jeudi le 7 février à 11 h 30. Les élus disponibles sont invités à y assister.

INFORMATION CONCERNANT LE PACTE RURAL

Monsieur le Maire et la directrice générale ont rencontré madame Isabelle Fillion du CLD de l'Érable, afin d'avoir de l'information concernant le Pacte rural.

Les étapes de travail ont été déterminées:

La consultation concernant le projet d'agrandissement du chalet des loisirs, ainsi que la réalisation de la piste cyclable aura lieu par l'entremise du journal l'ÉCHO en février;

L'adoption du Plan d'action se fera à la réunion du Conseil municipal de mars 2008;

Le dépôt du Plan se fera en mars 2008.

INVITATION À UNE CONFÉRENCE DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Une conférence aura lieu le 20 février au carrefour Culturel de l'Érable. Le thème de cette conférence est: **Saint-Camille : l'engagement d'une population.**

TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS DU CLD DE L'ÉRABLE

À l'occasion du dixième anniversaire du développement dans le milieu, le CLD organise une tournée dans chacune des municipalités de la MRC. Cet évènement est prévu en octobre pour notre municipalité.

DÉPÔT RAPPORT FESTIVAL

Le Festival de la Canneberge de Villeroy a déposé le rapport d'activité et financier 2007 ainsi que le Plan triennal 2006-2008.

08-02-11

COMPTES

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'ACCEPTER les comptes du mois de décembre 2007 et janvier 2008, pour un montant de 30 083,20 \$ tel que présentés et payés.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

08-02-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. François Gingras

DE LEVER l'assemblée à 20 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Poisson, Maire

Angèle Germain,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière